

Colmar, le 1^{er} mars 2010

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Haut-Rhin

à

- Mesdames et Messieurs les IEN
- Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices d'Ecoles Maternelles

Objet : recommandations pour favoriser l'autonomie en école maternelle

**Inspectrice de
l'Education nationale
chargée des écoles maternelles**

Fabienne SCHLUND

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 81 31
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
ce.0682028K
@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Inspection Académique
du Haut-Rhin
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Le socle commun de connaissances et de compétences vise dans son pilier n°7 l'accès à l'autonomie et à l'initiative, parce qu'elle est la condition de la réussite scolaire et développe chez les élèves la capacité à échanger, agir et choisir par eux-mêmes. Les programmes de 2008 spécifient que « l'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en oeuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative ».

Ces compétences s'acquièrent dès l'école maternelle, lieu où l'enfant est conduit à « coopérer et à devenir autonome », à prendre des responsabilités dans la classe, à s'engager dans un projet ou une activité, en faisant appel à ses propres ressources.

Si l'autonomie se construit dans tous les domaines d'activités, elle est également le fruit d'une organisation et d'un fonctionnement qui la permettent. A cet égard, il paraît important de rappeler quelques principes relatifs à l'organisation de la journée scolaire en préélémentaire. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint quelques consignes destinées à rappeler à toutes et à tous les principales pratiques pédagogiques qui favorisent l'autonomie intellectuelle et les règles de vie et de fonctionnement de notre école maternelle qui peuvent contribuer à développer l'autonomie physique, relationnelle et affective.

Je vous remercie pour l'attention toute particulière que vous voudrez bien accorder à l'organisation et au fonctionnement du milieu scolaire ainsi que pour votre engagement au service d'une école maternelle de qualité.

signé : Maryse SAVOURET

1. Des démarches pédagogiques qui mènent à l'autonomie

L'enseignant a le souci d'offrir à chaque enfant un cadre de vie et une organisation des activités qui favorisent son autonomie. Il lui laisse le temps de vivre ses premières expériences en l'engageant dans de nouvelles acquisitions. L'autonomie se construit dans la durée, se vit, se pratique : c'est un savoir, une attitude, une valeur à développer.

L'enfant se dégage progressivement de l'aide de l'adulte et devient capable d'agir seul face aux situations qu'il rencontre. Il prend conscience de ses possibilités physiques et apprend à contrôler les gestes quotidiens, à penser par lui-même, est capable d'utiliser des outils pour apprendre, de transférer ce qu'il a appris dans d'autres contextes et de s'évaluer. C'est par le jeu, l'action, la recherche autonome, l'expérience sensible que l'enfant, selon un cheminement qui lui est propre, construit ses acquisitions fondamentales.

- Plus l'activité a du sens pour l'enfant, plus il a des repères pour analyser ses réussites et ses difficultés, plus il peut orienter son travail de façon autonome. L'élève doit percevoir clairement la signification, l'intérêt de la tâche proposée et comprendre ce qu'il est en train d'apprendre par verbalisation de l'enseignant et/ou des élèves lors de la présentation de la tâche, au cours de sa réalisation ou lors de l'auto-évaluation.
- L'enseignant est vigilant aux outils dont disposent les élèves car ils contribuent aussi au développement de l'autonomie.
- Il alterne les formes de travail mises en oeuvre qui doivent être réfléchies et permettre aux élèves d'apprendre à travailler seuls.
- Il conçoit et régule les situations d'apprentissage qui doivent s'inscrire dans des unités d'apprentissage avec des phases de réinvestissement et de transfert ainsi que des temps d'évaluation. Il est attentif à la formulation des consignes. Il accorde un statut positif à l'erreur qui sert de points d'appui aux apprentissages et a une dimension formatrice.
- Il met en avant une pédagogie de la réussite.
- Il veille à l'organisation matérielle, spatiale, temporelle du cadre de vie qui doit être pensé de façon évolutive avec et pour les élèves en fonction des besoins, problèmes et des situations rencontrés au quotidien.

Les formes de travail, les pratiques favorisant l'autonomie :

- o L'organisation d'ateliers, de groupes qui aident l'enfant à construire des attitudes susceptibles de le faire progresser dans la conquête de ce difficile équilibre entre dépendance et indépendance,
- o La démarche de projet interdisciplinaire,
- o La pédagogie de contrat personnalisé,
- o La mise en oeuvre de situations-problèmes,
- o Les services (mise à jour du calendrier, écriture de la date, appel, soins aux plantes ou aux animaux, préparation du matériel nécessaire à une activité) qui sont placés sous la responsabilité réelle d'un ou plusieurs enfants,
- o La mise en place d'un décloisonnement dans le cadre d'un projet concerté entre enseignants et répondant à des objectifs bien ciblés.
- o Le respect des élèves pour les associer aux décisions, quel que soit leur âge.

Progressivement, l'élève apprend à se passer de l'enseignant, conquiert les capacités qui lui permettent de penser et d'agir par lui-même pour résoudre les tâches scolaires, contrôle un peu mieux son activité et son fonctionnement intellectuel. L'autonomie n'est pas spontanée; elle s'apprend dans les interactions quotidiennes dont l'enfant profite.

2. L'organisation du temps d'accueil

Le temps d'accueil facilite le passage du cadre familial au cadre scolaire et favorise l'intégration au groupe par un accueil personnalisé. Il peut être un moment privilégié pour des activités de soutien notamment dans le domaine du langage. L'accueil s'effectue en classe. Il est limité à trente minutes conformément au règlement départemental. L'organisation est souple et vise à favoriser l'autonomie des élèves. Le rangement fait partie du temps d'accueil.

Le temps d'accueil fait l'objet d'une préparation comme les autres moments de la journée. Les contenus sont précisés dans le cahier journal. Si les activités libres dominent, une activité plus dirigée n'est pas exclue. Même libre, l'activité doit avoir un objectif qui détermine le choix du matériel proposé. Il peut s'agir de situations de découverte et d'expérimentation, d'entraînement ou de réinvestissement.

Les activités proposées évoluent tout au long de l'année selon une progression. Tous les domaines d'activités doivent être représentés au cours d'une période donnée. En section de petits ou de tout-petits, le temps d'accueil peut être l'occasion de créer des « pôles d'intérêt » permettant de construire des apprentissages au cours de la matinée.

3. La collation et la récréation

Pour la collation, il convient de se référer à la note départementale du 18 janvier 2010 diffusée dans les écoles maternelles. Toute prise alimentaire se fait assis, ensemble, autour de tables; pas sur les bancs et dans les couloirs. L'horaire est inclus dans la durée de la récréation qui n'excède pas trente minutes.

La récréation est comme l'accueil un temps éducatif. Elle doit se situer au milieu de la matinée ou de l'après-midi. Le temps consacré à l'habillage/déshabillage est à moduler en fonction de l'âge des enfants et de l'époque de l'année.

4. Le passage aux toilettes

Le passage collectif aux toilettes relève d'un fonctionnement dépassé. Les élèves, notamment ceux de GS, doivent pouvoir accéder aux toilettes individuellement et selon leurs besoins. Les équipes pédagogiques sont invitées à réfléchir à l'évolution des modalités de ce passage aux toilettes en tenant compte de la configuration des locaux, de la disponibilité des ATSEM, de l'âge des enfants, des impératifs de sécurité.

Des sanitaires contigus aux salles de classe favorisent l'autonomie des enfants dans ce domaine : il paraît souhaitable de s'en préoccuper lors des projets de construction ou de rénovation d'écoles maternelles. Compte tenu de la situation de la plupart des écoles et d'expériences déjà bien installées, le passage en deux groupes pour les élèves de MS et PS avec l'aide de l'ATSEM semble une solution intéressante. L'enseignant est alors disponible pour un travail avec une demi-classe.

5. La sieste

L'enfant doit pouvoir être accueilli à l'école maternelle la journée entière. Il convient qu'il ait la possibilité de dormir s'il en manifeste le besoin. La sieste est organisée pour les TPS / PS, mais elle n'est pas obligatoire; elle est organisée pour les MS si les enfants en ont besoin, uniquement ; elle n'est pas organisée chez les GS. Les PS qui ne dorment pas bénéficient d'une activité cognitive. Les activités sont proposées aux enfants qui reviennent de la sieste au fur et à mesure qu'ils se réveillent.

Tout en restant sous la responsabilité de l'enseignant, les élèves sont surveillés par l'ATSEM. L'enseignant ainsi rendu disponible met en œuvre des tâches pédagogiques auprès des élèves de l'école (activités décloisonnées, atelier de langage ...).

6. La remise des enfants aux familles

Le temps d'habillage en fin de demi-journée est à moduler en fonction des enfants et ne saurait amputer de plus de dix minutes le temps des apprentissages scolaires. Il est souhaitable d'inviter des parents à apporter leur concours selon une pratique répandue dans nombre d'écoles.